

Madame COQ, Messieurs FAVALIER et LACOUSSE

Porteurs du projet de Méthalcyon

Paris, le 4 novembre 2025

Objet : Avis des garantes de la CNDP sur la réponse de MéthAlcyon à leur bilan de la concertation préalable sur le projet de méthaniseur agricole à Mondragon

Madame COQ, Messieurs FAVALIER et LACOUSSE

Dans le cadre du projet MéthAlcyon dont vous portez la maîtrise d'ouvrage, vous avez mis en œuvre une procédure de concertation préalable. A cette fin, vous avez saisi volontairement la Commission nationale du débat public (CNDP) afin de placer la concertation sous l'égide de garant.e.s neutres et indépendants. Nous avons été désignées et avons exercé notre mission pour une concertation préalable menée du 3 juin au 11 juillet 2025, dont nous avons établi le bilan le 11 août 2025.

Pour donner suite à ce bilan, vous avez publié sur le site de la concertation votre réponse, afin de préciser les mesures que vous entendez mettre en œuvre pour tirer les enseignements de la concertation. Cette reddition des comptes, phase de la procédure de participation prévue dans la charte de participation du public (article 1 de ladite charte) et à laquelle la CNDP est très attachée, est un moment majeur de la démarche. Il s'agit pour le porteur de projet d'expliciter en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final, et ainsi de montrer au public comment sa parole a été prise en considération. A cet effet, le bilan rédigé par les garantes comporte un certain nombre de demandes de précisions et de recommandations (reprises en annexe 1 du bilan sous forme de tableau).

Le présent avis sera rendu public sur le site de la CNDP et nous vous invitons à le publier sur le site de la concertation, afin de garantir la transparence de notre démarche. Il porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au vu des attentes du public et des recommandations exprimées dans notre bilan. Il ne porte pas sur vos choix vis-à-vis du projet, les garant.e.s de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond du projet.

S'agissant de nos demandes de précisions sur 5 points, nous constatons que votre réponse apporte de réels éléments complémentaires :

- Vous fournissez des précisions utiles concernant les nuisances olfactives avec la publication d'une note de synthèse dédiée comme demandé ;
- Votre réponse concernant les Cultures Intermédiaires Multiservices Environnementaux (CIMSEs) apporte des éléments concrets sur les assolements et les cultures retenues ;
- Concernant les précisions au sujet du tracé de raccordement GRDF, nous comprenons que les études seront conduites postérieurement au dépôt du dossier ICPE ; nous vous invitons à communiquer l'information sur le site internet de la concertation dès qu'elle sera disponible ;
- S'agissant des procédures avales à la concertation préalable, votre réponse apporte des éléments qui pourront être précisés à l'occasion des échanges avec la DREAL ;
- Enfin, nous prenons acte des précisions communiquées au sujet des modalités d'indemnisation, notamment de la procédure décrite.

S'agissant de nos recommandations portant sur les modalités d'association du public et sur la gouvernance du projet, nous relevons avec satisfaction votre proposition de maintenir des modalités d'information et de dialogue au-delà de l'enquête publique, durant les phases de travaux et d'exploitation du méthaniseur, conformément aux valeurs de la CNDP.

- Le maintien du site internet dédié à la concertation et la mise en place d'une newsletter témoignent de cette volonté ; vous vous êtes engagés à y publier les études d'impact environnemental et de danger, ainsi que le plan d'épandage, une fois ces études finalisées ;
- Le calendrier fourni, pour le suivi et la continuité de la concertation, donne corps à vos engagements ;
- Concernant la publication des modalités d'aménagement et de sécurisation de la ViaRhôna, nous comprenons que vous attendez les résultats des services compétents et prenons bonne note de votre engagement à diffuser ces éléments dès leur disponibilité.
- Vous manifestez la volonté d'établir un protocole d'information en cas d'événement (incident ou gêne). Les pistes proposées sont intéressantes mais méritent d'être précisées ; nous vous recommandons de détailler ces mesures au moment opportun et de les soumettre à l'instance de suivi.
- Nous notons votre volonté d'ouverture des dispositifs de dialogue et de visite du méthaniseur aux scolaires, associations, élus et à la presse. Nous vous invitons à les ouvrir également aux habitants et riverains. La démarche de dialogue que vous souhaitez porter montre une attention à la pédagogie et à l'ancrage territorial.
- La charte de dialogue envisagée, à élaborer par un petit groupe d'acteurs pouvant constituer une instance de suivi, est pertinente ; sa mise en œuvre et ses modalités restent à clarifier. L'ouverture de ce groupe d'acteurs à l'ensemble des parties prenantes est essentielle pour bâtir une charte partagée et légitime, et permettre une implication constructive dans ce travail.

Dans une dernière partie, votre réponse vient également compléter certaines questions soulevées dans des cahiers d'acteurs transmis en fin de concertation, auxquelles il n'a pas été possible de répondre de manière détaillée lors des réunions publiques.

Nous vous prions de bien vouloir accepter, Madame et Messieurs, nos sincères salutations.

Sophie GIRAUD et Valérie SAKAKINI,
Garantes CNDP

Copie : Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public